

CD LOGIC – TP DE DÉCOUVERTE – SOCIÉTÉ MDA

Sujet n° 09

- *Objectif :*

- *gérer les retours clients.*

- *Thème :*

Le 2 novembre 2002, après consultation des documents joints et être entré dans le logiciel sans déclencher les commandes automatiques, vous devez gérer le retour de marchandise.

Vous devez donc rentrer la palette entière livrée en trop au client.

Vous imprimez le bon de mouvement.

- *Vous disposez pour cela :*

- *du bon de commande n° 4108,*
- *du bon de livraison n° 10-003 retourné annoté par le client.*

- *Fiches de procédure à consulter :*

- *fiche de procédure n° 01,*
- *fiche de procédure n° 27.*

Supérette Abeille

3 Avenue du Maine
62110 HÉNIN-BEAUMONT
☎ 03-21-79-72-14 Fax 03-21-79-72-15

BON DE COMMANDE N° 4108

À ...Hénin Beaumont..... Le 20/10/2002.....

Adresse de livraison : Supérette Abeille
Dépôt Conserves
43 rue Salvador Allende
62110 HÉNIN-BEAUMONT

Destinataire :

M.D.A. SA
Parc Bacquet
62430 SALLAUMINES

Conditions de livraison : sous 10 jours par route

Conditions de paiement : à 30 jours par traite

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
20401	Eau minérale Vittel, 12 bouteilles de 100 cl	50	4,00	200,00
20403	Eau minérale gazeuse Quézac, 6 bouteilles de 100 cl	80	2,70	216,00
20701	Lait stérilisé ½ Stabilac, 6 litres	75	2,70	202,50

Enregistré(e)
N° 3
le 21/10/2002
par Marie.

Total HT	618,50
TVA	34,02
Port non taxable	
Autres frais	
Total TTC	652,52

M.D.A. sa Parc BACQUET 62430 SALLAUMINES ☎ 03- 21-40-98-99 Fax 03-21-40-98-98 RCS Béthune B 306 734 179 N° intracommunautaire : FR08 256 984 247		BON DE LIVRAISON		
		Date de la livraison		N° du bon de livraison
		30/10/2002		10-003
Conditions de livraison :		Sous 10 jours		
Transport :		Route		
Nombre de colis		5 palettes		
Poids total :		2 880 kg		
		<u>Destinataire :</u>		
		Abeille dépôt conserves		
		43 rue Salvador Allende		
		62110 HÉNIN-BEAUMONT		
Référence	Désignation	Quantité commandée	Quantité livrée	Observations
20401	Eau minérale Vittel, 12 bouteilles de 100 cl	100	100	Retour 1 palette de 50 packs
20403	Eau minérale gazeuse Quézac, 6 bouteilles de 100 cl	80	80	
20701	Lait stérilisé ½ stabilac, 6 litres	75	75	
Art. 100 du code du commerce : La marchandise voyage sauf convention contraire aux risques et périls de celui à qui elle appartient sauf son recours contre le voiturier. Art. 105 du code du commerce : La réception des marchandises éteint toute action contre le voiturier si dans les 3 jours qui suivent cette réception le destinataire n'a pas notifié par lettre recommandée sa protestation motivée.		Observations :		
		1 palette reçue en trop, refusée		
		Nom : ECHOR PASCAL.....		
		Date : 30/10/2002	Signature : <i>Echor</i>	